

**RAPPORT**  
**SUR LA SITUATION DES ARCHIVES**  
**Exercice 1891**  
**Par Paul Laurent, Archiviste en Chef**

*Local*

Il serait nécessaire de reblanchir le bureau des Archives, de repeindre les boiseries et de renouveler la tapisserie.

M. l'Architecte du département a dû vous adresser un rapport spécial à ce sujet.

*Réintégrations d'archives*

Il a été opéré deux intégrations d'archives relatives à la fabrique de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (1679-1792), et à la justice de Brévilly (1651-1790).

Il existe encore, dans un assez grand nombre de communes, des papiers provenant de tribunaux locaux supprimés à l'époque de la Révolution.

Ces documents, confondus avec les titres communaux, doivent être recherchés et transportés aux Archives départementales, en vertu de la loi du 5 novembre 1790. Ils seront inventoriés dans le tome II des Archives judiciaires du département.

Il y a lieu de faire réintégrer également aux Archives, conformément aux instructions ministérielles, les papiers et registres antérieurs à 1790, conservés dans les recettes des domaines du cantons.

*Versements de papiers*

Des versements de papiers administratifs ont été effectués par les bureaux de la Préfecture (230 liasses et 52 registres), le Service vicinal (8 liasses et 5 registres), et la Trésorerie générale (767 rôles et 81 journaux à souche).

*Classement, rédaction et impression de l'inventaire*

Classement

La mise en ordre des série C, D, E et F (archives civiles) a été entreprise. L'analyse de ces séries formera le 3<sup>e</sup> volume de l'inventaire des archives départementales.

## Rédaction

Le plan général de ce volume a été soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique. Quant au cadre détaillé, il sera adressé au fur et à mesure du classement.

Le répertoire des archives de la période révolutionnaire (séries L et Q) a été approuvé définitivement par M. le Ministre, le 8 octobre 1890.

L'inventaire de la série E supplément (canton de Juniville) a été rédigé et approuvé le 12 janvier 1891.

## Impression

Les feuilles 3, 4, 5 et 6 de la série E supplément, ont été imprimées.

Le classement des séries C-F a interrompu, pendant quelques mois, l'impression de l'inventaire des archives départementales, ce qui a permis de publier entièrement l'inventaire des archives hospitalières de Mézières.

## *Travail de l'Archiviste-adjoint*

M. Kèwe, dont le zèle et l'activité méritent d'être signalés, a classé 779 liasses et 1,241 registre des archives modernes. En opérant ce classement, il a mis de côté 521 liasses de papiers inutiles ou périmés qui seront vendus ultérieurement.

Il a procédé, en outre, au numérotage des 1,596 articles des séries L et Q. Le classement définitif de ces deux séries va nécessiter l'achat de nouveaux cartons, conformes au modèle réglementaire.

## *Dépouillement extraordinaire des archives*

Dans un de mes précédents rapports, en date du 10 juillet 1889, j'ai constaté qu'une partie des archives administratives du département, de l'an 8 à 1840, n'avait jamais été classée convenablement parce qu'à cette époque le service des archives n'était pas organisé.

Ces archives, qui commencent à avoir un intérêt historique sont souvent consultées, notamment les séries M (administration générale), R (affaires militaires), et T (instruction publique).

Il importe donc de faciliter les recherches du public par un classement régulier et méthodique des dossiers. Afin de hâter l'exécution de ce travail, sans nuire à la mise en ordre des papiers de date plus récente, j'ai prié M. Kèwe de vouloir bien s'en occuper, en dehors de ses heures de bureau.

Il y aura lieu de continuer aussi l'estampillage de pièces suspendu depuis longtemps. Cette année, 27,461 pièces de la série L ont été estampillées.

Les travaux supplémentaires fait par M. Kèwe lui seront payés sur l'article 3 du budget des Archives départementales, intitulé : Dépouillement extraordinaire des archives.

### *Personnel*

Le personnel des Archives se compose d'un concierge et d'un garçon de bureau.

Le concierge doit balayer les salles des Archives, épousseter les liasses, registres et cartons, tenir en bon état le bureau de l'archiviste et la salle de travail destinée au public, et enfin, se mettre à la disposition de l'archiviste toutes les fois que celui-ci le juge nécessaire.

Un garçon de bureau de la Préfecture reçoit une indemnité pour le transport aux Archives des versements de papiers et des ouvrages de la bibliothèque administrative.

### *Recherches et communications de pièces*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1890 au 30 juin 1891, les demandes de recherches et les communications de pièce se sont élevées au chiffre de 593, soit 35 de plus que l'année dernière.

### *Expéditions de pièces*

Il a été délivré 32 rôles d'expéditions de pièces modernes à 6 fr.75 c., et 2 visas de plan à 1 fr.50, dont le montant (27 fr.) a été versé à la Trésorerie générale, au profit du département.

Deux rôles ont été délivrés gratuitement, pour le service militaire.

### *Vente de l'Inventaire*

MM. René et Ruben, libraires à Mézières et à Charleville, dépositaires de l'Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790, ont vendu sept exemplaires du tome 1, et trois exemplaires du tome IV, pour la somme de 108 francs, qui a été versée à la Trésorerie.

Il reste actuellement en dépôt, MM. René et Ruben : tome 1 (2 + 6 exemplaires), et tome IV (10 + 7 exemplaires).

### *Bibliothèque administrative*

Inventaires d'archives – La collection des inventaires d'archives départementales, communales et hospitalières, qui m'a été laissée par mon prédécesseur, présentait de nombreuses lacunes.

Dix inventaires d'archives départementales, et huit d'archives communales ont été complétés. J'ai réclamé en vain quelques feuilles manquant à l'envoi des inventaires d'Eure-et-Loir, de Meurthe-et-Moselle, de l'Orne et des Vosges.

Vingt-huit inventaire d'archives communales et hospitalière ne m'ont pas été adressés.

Les inventaires des départements voisins des Ardennes sont reliés ; les autres le seront également ; ceux qui étaient en feuilles ont été brochés provisoirement.

## Envoi d'ouvrages historiques

M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu mettre à la disposition des Archives départementales un certain nombre d'ouvrages historiques ; ils ont été inscrits au catalogue de la bibliothèque administrative, sous les numéros 1,574 à 1,623.

### *Archives des Sous-Préfectures*

Le classement des archives de la Sous-Préfecture de Vouziers a été commencé ; mais, comme à Rethel, le nombre des rayons établis, il y a deux ans, pour les recevoir, est déjà insuffisant.

### *Archives communales*

#### Classement

La ville de Sedan a chargé M. Leroy, professeur d'histoire au collège Turenne, de remettre les dossiers des archives municipales antérieures à 1790 dans l'ordre de l'inventaire dressé le 15 février 1859 ; ce travail sera bientôt fini.

#### Inventaire

M. le Maire de Rocroi m'informe à l'instant que l'inventaire des premières séries des Archives anciennes de cette ville pourra être soumis très prochainement à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique

Des gratifications ont été accordées aux secrétaires des mairies de Villers-devant-Mouzon, Châtelet-sur-Retourne, Villemonty, Neufelize, Brévilly et Glaire, pour la bonne tenue et l'inventaire des archives qui leur sont confiées.

L'inventaire des archives anciennes des onze communes du canton de Juniville a été rédigé ; il formera les articles 203 à 289 de la série E supplément.

#### Inspection

L'inspection des Archives communales sera l'objet d'un compte-rendu spécial qui sera annexé au présent rapport.

### *Archives hospitalières*

J'ai achevé, l'année dernière, l'inventaire des archives hospitalières de Mézières antérieures à 1790. Pour qu'il fût publié, j'ai renoncé à l'indemnité que la Commission administrative de l'hospice voulait bien m'attribuer. L'impression de cet inventaire, comprenant dix feuilles, vient d'être terminée. La vente des exemplaires aura lieu au profit de l'hospice de Mézières.

*Crédits à inscrire au budget*

En terminant, je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien maintenir, au budget de 1892, les crédits de l'année 1891, pour les motifs indiqués aux paragraphes II, V, VI et XI de mon rapport.

**L'Archiviste départemental,  
Inspecteur des Archives communales et hospitalières  
Paul LAURENT**